

Procès-Verbal de l'Assemblée générale de l'ISBW Du 19 juin 2023

Présents :

ENTITE	NOM	PRENOM
Beauvechain	LEMAIRE - NOEL	Monique
Braine-L'Alleud	DEBUS	Olivier
Chastre	RYCKMANS	Hélène
Chastre	FERRIERE	Anne
Chaumont-Gistoux	MOREAU	Danielle
Chaumont-Gistoux	DEUTSCH	Xavier
Court-Saint-Etienne	DE WEVERE	Steve
Court-Saint-Etienne	TRICOT	Michel
Genappe	HUTS	Benoît
Grez-Doiceau	HENRARD	Christine
La Hulpe	DELCROIX	Stéphanie
La Hulpe	FRANSEN	Josiane
Lasne	GILLIS	Alain
Lasne	LOMBA	Jules
Orp-Jauche	REMY	Sarah
Rixensart	PIRART	Gaëtan
Rixensart	De CARTIER d'YVES	Philippe
Rixensart	CHATELLE	Christian
Villers-La-Ville	FRERE-RICHARD	Martine
Walhain	NAMUROIS	Agnès
Wavre	DARMSTRAEDTER	Françoise
Province	LEBON	Patricia
Province	BURY	Stéphanie
Province	HOMS	Marie-Louise
Commissaire Réviseur	VANDER BOSCH	Christine

Excusés :

ENTITE	NOM	PRENOM
Braine-L'Alleud	LEFEVRE	Alexane
Braine-Le-Château	BRANCART	Francis
Chastre	FOCROULLE	Jacqueline
Chaumont-Gistoux	ESCOYEZ-CHARLES	Claire
Chaumont-Gistoux	DOCQUIEZ	Pierre-Yves
Court-Saint-Etienne	CLERCK	Michel
Court-Saint-Etienne	OLEFFE	Séverine
Court-Saint-Etienne	BARROO	Sarah-Lou
Hélécine	CESAR	Murielle
Hélécine	JADOUL	Cécile
Incourt	PARISSE	Sophie
Mont-Saint-Guibert	SANNIKOFF	Nathalie

Nivelles	LECLERCQ	Grégory
Nivelles	NOTHOMB	Margaux
Orp-Jauche	STORDEUR	Maud
Orp-Jauche	NEMERY	Annick
Ottignies-LLN	MALTIER	Paule-Rita
Ottignies-LLN	CHAIDRON-VANDERMAREN	Anne-Marie
Rixensart	KINSELLA	Alain
Tubize	ROCCO	Adriana
Tubize	SIMAL	Sophie
Villers-La-Ville	EL ABASSI	Nadia
Wavre	DUTHOIS	Ludovic
Waterloo	THONON	Nathalie
Province	VERTE	Cédric
Province	MEURICE	Jean-Luc

Est présente également : Colette PREVOST, Vice-Présidente.

La Présidente, Anne Masson, remercie les représentants présents et ouvre la séance.

1. Modification des représentations communales et provinciales – Prise d’acte :

L’assemblée prend acte du :

- Remplacement de Madame Marianne ZAPPONE par Monsieur Giovanni CAPIZZI pour la commune de Tubize ;
- Remplacement de Madame Déborah SCHOENMAEKERS par Madame Stéphanie DELCROIX pour la commune de La Hulpe ;
- Remplacement de Madame Laura SADIN par Monsieur Hugues GHENNE pour la commune d’Orp-Jauche ;

2. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2022 :

Le procès-verbal de l’Assemblée générale du 16 décembre 2022 est approuvé par :

Totalité des votes exprimés

Pour	Contre	Abstention
99,25%	0%	0,75%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,21%	0%	1,79%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

3. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Prise d’acte :

La Commissaire Réviseur, Madame Christine VANDER BOSCH, présente son rapport à l’Assemblée.

L’Assemblée générale prend acte du rapport sans réserve.

La Présidente la remercie pour les trois années de collaboration.

4. Rapport de gestion du Conseil d’administration :

Présentation du Rapport de gestion par Joris FIERAIN, Chef du Pôle Budget & Finances.

Plusieurs points sont relevés :

- Suite au déménagement des bureaux, il y a-t-il une diminution de dépenses ?

Le Directeur général répond par l'affirmative tout en précisant que cette diminution n'est pas significative. La Présidente ajoute que la décision principale de déménager était avant tout motivée par l'amélioration des conditions de travail du personnel.

Le Directeur général ajoute que le déménagement a aussi permis de « recentrer » l'ISBW.

- Quelles solutions sont mises en place pour pallier les difficultés de recrutement :

Vincent De Laet répond que des contacts étroits avec l'ONE et le FOREM sont pris afin de chercher des solutions. Une réflexion est menée quant à la possibilité d'embaucher du personnel sans diplôme et de le former ensuite.

- On note une diminution des recettes au SAFA. Pourquoi ?

Le Directeur général explique que ce phénomène est lié tantôt au manque de personnel sur le terrain tantôt par le fait que les demandes ont changé depuis le Covid.

Un membre de l'Assemblée fait remarquer que les barèmes AVIQ (appliqués au plus hauts revenus) sont trop bas.

Le Directeur général précise que nous n'avons pas de prise sur les décisions de la Région wallonne mais que l'AVIQ a commandé une étude à ce sujet.

Le rapport de gestion est soumis au vote et est adopté par :

Totalité des votes exprimés

Pour	Contre	Abstention
99,25%	0%	0,75%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,21%	0%	1,79%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

5. Rapport spécifique sur les prises de participation – prise d'acte :

Un rapport spécifique sur les prises de participation, écrit, arrêté par le Conseil d'administration et distinct du rapport de gestion, est présenté chaque année à l'assemblée générale, conformément à l'article L1523-13, §3 du CDLD.

Il n'y a pas eu, en 2022, de prise de participation. L'Assemblée générale en prend acte.

6. Rapport prescrit par l'article L6421-1 du CDLD : - prise d'acte :

L'article L6421 du CDLD impose que le Conseil d'administration de l'ISBW (« *principal organe de gestion* ») adopte un rapport sur les jetons de présence, rémunérations et avantages en nature octroyés l'année précédente aux mandataires de l'ISBW.

Ce rapport est communiqué pour information à l'Assemblée générale et à tous les associés de l'Intercommunale.

L'Assemblée prend acte du rapport prescrit par l'article L6421-1 du CDLD.

7. Rapport du Comité d'audit – prise d'acte :

L'Assemblée prend acte du rapport du Comité d'audit.

8. Compte de résultat, bilan 2022 et ses annexes :

Il est demandé s'il y a possibilité à l'avenir de recevoir une présentation autre que le modèle BNB. En effet, celui-ci ne permet pas une bonne lisibilité des comptes et du bilan.

Le Directeur général rappelle que le modèle BNB est une obligation légale. Néanmoins, il est possible d'envisager l'envoi d'un document plus clair à l'avenir en complément (pour information).

Les comptes de résultat et le bilan 2022 sont soumis au vote et sont adoptés par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
98,95%	0%	1,05%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
97,49%	0%	2,51%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

9. Rapport d'activité 2022 :

Présentation du Rapport d'activité 2022 par les Cheffes de département, Inès Wilmet et Natacha VERSTRAETEN, l'Adjointe à la direction générale, Anne LENOIR, Vincent De Laet, Directeur général et les Chefs de Pôle, Joris FIERAIN et Corentin MAHIEU.

Un membre de l'Assemblée demande un suivi par rapport à l'analyse des besoins psychosociaux réalisée il y a quelques années :

Vincent De Laet précise que cette analyse date de 2016. En 2017, un plan d'action a été mis en place avec les syndicats. En outre, un Comité de suivi a été créé : 99% des recommandations ont été réalisées (beaucoup concernaient le bâtiment à Chastre). Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion syndicale pour déterminer la suite.

Un autre membre s'interroge sur le fait que chaque membre du personnel administratif soit en possession d'un ordinateur portable et donc qu'il connecté plus qu'il ne devrait.

Le Directeur général précise que les agents ne reprennent à la maison leur ordinateur portable que lorsqu'ils télétravaillent. Et que le droit à la déconnection est promu à l'ISBW.

Concernant le télétravail, La Présidente ajoute qu'un sondage vient d'être réalisé auprès des agents concernés. Il en ressort une grande satisfaction.

Le Rapport d'activité 2022 est soumis au vote et est adopté par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,22%	0%	0,78%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,01%	0%	1,99%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

10. Décharge aux administrateurs :

Décharge est donnée par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,22%	0%	0,78%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,01%	0%	1,99%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

11. Décharge au Collège des contrôleurs aux comptes :

Décharge est donnée par :

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,22%	0%	0,78%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention
98,01%	0%	1,99%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

12. Nomination d'un membre du Collège des contrôleurs aux comptes :

Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose qu'un réviseur d'entreprise fasse partie du Collège des contrôleurs aux comptes. Ce réviseur doit être choisi dans le respect des lois sur les marchés publics. En outre, son mandat ne peut excéder trois ans et est renouvelable une fois. La mission de Madame Vanden Bosch-Coyette vient à l'échéance d'un premier mandat ce 30 juin 2023. Le Bureau exécutif, conformément aux délégations données par le Conseil d'administration le 23 mai 2022, a lancé lors de sa séance du 17 avril 2023 un marché public pour le mandat qui commence le 1^{er} juillet 2023.

Le 8 mai 2023, sur base des offres reçues, il a attribué le marché à la société Bureaux-Burelen C² & Associés : 26 Chemin de la maison du Roi – 1380 Lasne pour un mandat d'une durée de 3 ans à dater du 1^{er} juillet 2023.

La nomination de la société Bureaux-Burelen C² & Associés membre du Collège des Contrôleurs aux comptes pour un mandat d'une durée de 3 ans du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2026 est soumise au vote et est adoptée par

Totalité des votes exprimés		
Pour	Contre	Abstention
99,22%	0%	0,78%
Votes communaux		
Pour	Contre	Abstention

98,01%	0%	1,99%
Votes provinciaux		
Pour	Contre	Abstention
100%	0%	0%

13. Consultance – avancement des travaux – information :

La Vice-Présidente, Colette PREVOST, présente l'état d'avancement des travaux relatifs à la consultance de BDO. Elle dresse également un échéancier des prochaines étapes du travail.

14. Décision du ministre au sujet de la modification des statuts de l'ISBW – information :

La Présidente, Anne MASSON, présente les conclusions de l'avocat sollicité dans ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.

Anne MASSON remercie les représentants présents et souhaite à l'Assemblée un bel été.

Vincent De Laet
Directeur général

Anne Masson
Présidente